Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D23_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 23-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation des délégués au Centre National d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

Le CNAS est une association Loi 1901 à but non lucratif dont l'objectif est d'apporter de meilleures conditions de vie aux agents et salariés du service public local ainsi qu'à leurs familles. Il dispose d'un réseau constitué de 7 antennes régionales, 96 délégations départementales et plus de 21 500 correspondants.
Il s'agit de l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les collectivités territoriales.

Dans chaque collectivité un ou plusieurs correspondants désignés par le Maire assurent le relais entre le personnel bénéficiaire et le CNAS et diffusent les informations que leur adresse ce dernier.
La commune adhère au CNAS depuis le 01 janvier 2001.

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer des délégués au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Il propose les candidatures suivantes :

- Mme Laurence MONFORT – élu
- Mme Marielle URIEN – agent de la collectivité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation des délégués au Centre National d'Action Sociale (CNAS) :

- Mme Laurence MONFORT - Elu
- Mme Marielle URIEN - Agent

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D23_03_2026-DE

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

